



Drac Nature, le bloc-notes



Samedi 13 octobre à 19h, salle de la Mairie de Siévoz : fêtez le jour de la Nuit avec Drac Nature et la commune de Siévoz !

- Découverte des chauves souris et de l'aménagement d'une grotte dans la commune pour favoriser l'installation des ces mammifères
- Les zones humides de la commune, trésor caché
- Film sur les chiroptères
- Discussion autour des enjeux de l'éclairage nocturne

Le jour de la Nuit est une journée nationale contre la pollution lumineuse. Voir aussi, plus bas, le programme du jour de la Nuit dans le Trièves

Jeudi 25 octobre à 20h, au local de Drac Nature : traitement du syndrome du Cprocroablejpeuriyenfer, maladie moderne en plein développement. Ses causes : le gaspillage d'énergie, les pesticides, les ondes électromagnétiques et autres dégradations de l'environnement. Ses symptômes sont le pessimisme, la déprime ou la colère... La posologie est simple : A raison d'une soirée par mois, Drac nature propose d'échanger nos savoirs sur les questions qui fâchent pour apprendre, comprendre et... trouver la bonne manière d'agir efficacement ! Rire et sourire en buvant un coup et se sentir vraiment nombreux, concernés par le même désir de vivre pleinement sur une belle planète. Pour participer à ce **groupe d'échange d'idées et d'alertes sur les questions environnementales du territoire, chaque dernier jeudi du mois,** contactez Corinne & Angélique 04 76 81 36 76.

Appel à souscription / don. Drac Nature souhaite développer ses activités de **mesures d'ondes chez les particuliers.** Nous envisageons l'achat d'une caméra thermique infrarouge + un appareil de mesure de prise de terre + un nouveau mesureur de champs électriques. Pour rappel, un don de 100 € ne coûte en réalité que 34 € (66% du montant est déductible des impôts). Les donateurs bénéficieront de mesures gratuites à leur domicile ! **Contactez (rapidement) Xavier Auguste : augustexavier@free.fr / 04 76 30 00 37.**

AutoSSS : l'automne est doux, profitez-en pour vous déplacer en stop, et renouveler votre adhésion au dispositif ! Vous pouvez le faire directement sur le site (<http://dracnature.eklablog.fr/inscrivez-vous-par-correspondance-a4197702>), ou rendez-nous visite dans nos nouveaux locaux (<https://maps.google.fr/maps/ms?msid=204084072897134404322.0004caab4b48fce6bd844&msa=0>).

Jean-Maurice a observé une trentaine d'**Aigrettes garzettes** vers les marais de La Mure le 2 octobre. Angélique les a revues deux jours plus tard toujours dans le même coin, vers le rond point de st Honoré. **Si vous avez des observations à partager, n'hésitez pas à faire suivre l'info !**<http://www.oiseaux.net/oiseaux/aigrette.garzette.html>

Le tam-tam local

Du 10 au 13 octobre : fêtez le jour de la Nuit dans le Trièves !

Mercredi 10 à 15h30 : planétarium à découvrir au gymnase du collège de Mens

Jeudi 11 octobre à 18h : réunion publique sur l' éclairage nocturne à l'Espace Culturel de Mens

Vendredi 12 octobre à 20 h 45 : film et débat au cinéma de Clelles *La face obscure de la lumière*

Samedi 13 octobre : planétarium et introduction à l'Astronomie au Granjou de Monestier de Clermont

Plus d'infos : <http://www.initiatives-vercors.fr/Bientot-les-jours-de-la-nuit-en>, ou Florin Malafosse, 04 76 34 49 12.

Samedi 13 octobre : Fête du centenaire de la scierie Barthalay à Château Bas (Tréminis), avec la Maison du Mont Aiguille. 9 h00 : visite de la scierie. 11h00 : concert, vernissage de l'expo et apéro musical. De 10h00 à 16h00 : balade contée, découverte du VTT et vélo électrique. Ravioles du Chris'Cath à midi (tél :04 76 34 71 96)

Du samedi 13 après midi au dimanche 14 octobre soir : fin des travaux de restauration des caves avec l'URM, avec les communes d'Oris en Rattier et de Lavaldens et le Parc National des Ecrins : Mise en place d'une membrane d'étanchéité sur la voûte de la cave n°3, réorganisation du pierrier autour et sur la voûte de la cave n°2, petits travaux de réparation et scellement des portes en fer. RDV à 13h00 le samedi et à 9h30 heures le dimanche au hameau du Mollard de Lavaldens. L'accès au chantier est libre tout au long de la journée.

L'URM prépare le plat principal du repas de midi : amenez entrées, desserts et boissons pour un moment convivial.
Pour participer : 06 82 58 08 94 / 06 80 72 07 58, universite.ruralemontagnarde@laposte.net

Et si on passait tous au revenu de base ?

« Un revenu, c'est comme l'air sous les ailes de l'oiseau ! ». C'est ainsi que commence le film. Est-ce que ce revenu devrait être inconditionnel pour chacun ? Est-ce possible, un droit civique économique ? Un film d'une heure et demie, à visionner sur <http://www.youtube.com/watch?v=-cwdVDcm-Z0>

Infos de nos fédérations FRAPNA et FNE

Communiqué de FNE : **Un maïs OGM prochainement ré-autorisé sans évaluation scientifique**

Le 27 septembre dernier, les Etats européens n'ont pas dégagé de majorité qualifiée au sujet du réexamen de la demande d'autorisation pour l'alimentation humaine et animale du maïs MIR162 de la compagnie Syngenta, produisant une toxine insecticide de la famille des Vip. C'est donc, selon la procédure, la Commission européenne qui décidera, très probablement en faveur de l'autorisation, en s'appuyant sur un avis de l'AESA¹

Le dossier du MIR162 comporte un test de toxicologie subchronique (90 jours) effectué sur des groupes de douze rats et ne comporte aucune étude de puissance statistique, ce qui rend ce test ininterprétable. Les études d'alimentarité, sur des groupes de six animaux, n'en comportent pas non plus.

Un avis de l'AESA douteux. L'avis favorable de juin 2012 de l'AESA, sur lequel va s'appuyer la Commission Européenne pour donner son autorisation, affirme que « *le grain produit par le maïs MIR162 est aussi nutritif que celui produit par son équivalent conventionnel* » et qu'il est « *aussi sain que son équivalent conventionnel* ». Cette affirmation est sans fondement scientifique, aucun test d'équivalence n'ayant été pratiqué. Ce qui confirmait le Comité scientifique du Haut Conseil des Biotechnologies dans son avis le 10 novembre 2011 : « *le pétitionnaire conclut à l'équivalence du maïs MIR162 et de son comparateur non transgénique sans avoir mis en œuvre les tests d'équivalence et études de puissance appropriés* ».

Pourquoi la France s'abstient ? FNE s'étonne de l'abstention de la France dans un tel cas, manifestement non conforme à sa demande constante de renforcement de l'évaluation des OGM. « *Il est stupéfiant de voir un dossier d'autorisation, qui va conduire un maïs transgénique dans nos assiettes, ne susciter aucune réaction de la part des experts qui ont, ces jours-ci envahi les médias, alors même que les bases scientifiques ne sont pas présentes pour interpréter les résultats des analyses* ».

France Nature Environnement rappelle qu'elle demande qu'au moins l'information des consommateurs soit assurée et donc que l'étiquetage des produits génétiquement modifiés dans la restauration collective (cantines, restaurants, brasseries...) soit enfin rendu obligatoire.

¹Agence Européenne de Sécurité des Aliments

Luttons contre le changement !

article tiré du Journal De L'Environnement : **Comment accroître la durée de vie des produits?**

5 millions d'iPhone 5 ont été vendus en 3 jours. **Un téléphone portable est remplacé en moyenne tous les 2 ans alors qu'il pourrait fonctionner 10 ans, 5 fois plus longtemps...** La réduction de la durée de vie des équipements électriques et électroniques (EEE) n'est pourtant pas une fatalité. Publiée le 25 septembre par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), [une étude](#) propose 7 pistes pour inverser la tendance.

Quand la vie d'un produit s'achève-t-elle? Lorsqu'il est jeté à la poubelle? Rangé dans le tiroir? Donné au petit cousin? Le concept n'est pas évident à définir, comme l'explique cette étude réalisée en juillet 2012 par l'agence BIO Intelligence Service pour le compte de l'Ademe (1). En réalité, au moins 4 durées existent : la «durée normative» (durée de fonctionnement), la «durée d'usage» (propre à un utilisateur), la «durée de détention» et la «durée d'existence» (de la fabrication du produit à son élimination ou son recyclage).

Dans le jargon des déchets, la réutilisation fait aussi des siennes. Elle diffère du réemploi car elle est la seule à passer par le stade du déchet. Quant à l'obsolescence, elle aime aussi les variantes. Indirecte, elle est due à l'impossibilité de réparer un produit, faute de pièces détachées. Mais parfois, elle est seulement liée à l'incompatibilité entre un logiciel et la réactualisation d'un système d'exploitation. Parfois, elle est le fruit d'un changement de mode, lorsque l'esthétique du produit ne plaît plus au consommateur...

Pour y voir clair, l'Ademe a choisi de retenir deux types d'obsolescence : la fonctionnelle, lorsque le produit ne répond plus aux usages attendus pour des raisons techniques, réglementaires ou économiques, et l'obsolescence d'évolution lorsque le produit ne correspond plus aux envies du consommateur. Sans oublier «l'obsolescence

programmée», «ce stratagème par lequel un bien voit sa durée normative réduite dès sa conception, limitant ainsi sa durée de vie d'usage pour des raisons économiques», précise l'étude. Un rapport intéressant, co-réalisé par Les Amis de la terre et le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid), montrait déjà, en septembre 2010, que la durée de vie moyenne des produits électroménagers tournait autour de 6-8 ans, contre 10-12 ans auparavant ([voir JDLE](#)).

Si la durée de vie raccourcit, c'est aussi parce que la réparation décroît. Résultat : un produit est plus souvent jeté que réparé. Selon l'étude de l'Ademe, le secteur est fragmenté et souffre d'une baisse de professionnalisation et de certifications de compétences. Certains distributeurs cherchent de plus à se désengager des opérations de réparation et de service après-vente pour les confier aux fabricants. La réparation est aussi moins fréquente en raison de sa complexité, et du prix de plus en plus bas des produits neufs.

Pourtant, les opportunités de création d'emplois existent. Sur le seul secteur de l'électroménager, 40 à 50% des appareils remplacés sont encore en état de fonctionner ou seraient réparables, selon une étude menée par TNS Sofres pour le Gifam (1) en 2011. Un rapport d'information de l'Assemblée nationale, publié le 26 octobre 2011 ([voir JDLE](#)), suggère d'en imposer quelques-unes, à commencer par la mise à disposition de pièces de remplacement et la mise en service de services de réparation.

Au niveau législatif, les lampes sont les seuls EEE à être soumis à des contraintes en termes de durée de vie, à savoir l'affichage sur l'emballage de la durée de vie normative, et même un facteur minimal de survie de 0,70 pour les lampes fluorescentes à 6.000 heures dès le 1^{er} septembre 2013 (règlement européen 244/2009). Dans une moindre mesure, les fabricants d'imprimantes peuvent, dans le cadre d'un accord volontaire, s'engager à indiquer la durée de disponibilité des pièces de rechange et de la maintenance après la fin de la production. Hormis cela, aucune obligation légale ne pèse sur les fabricants. Certaines ONG estiment qu'il faudrait aller plus loin en prolongeant, a minima, la durée légale de garantie de ces appareils pour qu'elle corresponde à la durée d'usage.

Certains écolabels s'intéressent aussi à la durée de vie des produits. Par exemple, une lampe fluorescente compacte doit durer entre 6.000 et 20.000 heures. Dans le monde, de tels exemples se comptent sur les doigts de la main. La généralisation de ce critère dans les écolabels présente donc une bonne piste d'amélioration.

Les données diffusées sur les ACV ne s'avèrent guère utiles. L'étude de l'Ademe montre que les durées de vie concernées sont très différentes selon les produits, ce qui ne favorise pas la compréhension. Un référentiel serait bienvenu pour y voir plus clair.

En conclusion, les auteurs proposent **7 pistes d'action**. L'étape cruciale consiste à travailler sur une méthode commune (définir précisément la durée de vie, des indicateurs de mesure, des méthodes d'analyse transparentes, des normes et des contrôles). Ensuite, il faut accroître les connaissances sur l'impact environnemental des produits (et comparer par exemple le réemploi au recyclage), sensibiliser les consommateurs et les professionnels aux atouts d'une durée de vie prolongée et à la limitation d'un remplacement prématuré. Enfin, la promotion de la réparation s'impose, tout comme le réemploi et «l'économie de fonctionnalité» (location par exemple).

Autant d'idées à rappeler au président François Hollande. En mars dernier, alors candidat, il avait répondu à l'invitation de l'association Amorce pour émettre quelques propositions en matière de déchets. Parmi elles, le développement du secteur de la réparation...

Ce travail est issu d'une étude bibliographique approfondie (Europe, Etats-Unis, Canada, et Asie) sur les législations, les labels, les analyses de cycle de vie (ACV) et a procédé à des auditions de plusieurs acteurs, pouvoirs publics, fabricants, distributeurs, associations environnementales et de consommateurs, réparateurs, éco-organismes... Il se focalise sur 7 catégories de produits: lave-linge, aspirateur, télévision, ordinateur portable, imprimante, téléphone mobile et lampe domestique.

Stéphanie Senet

(1) Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils d'équipement ménagers

(2) Il s'agit de la durée d'usage

<http://ademe.typepad.fr/files/dur%C3%A9e-de-vie-des-eee.pdf>

Halte aux technologies sans fil dans les écoles

Une lettre de Robin des toits aux ministres M. Touraine (Affaires Sociales & Santé) et V. Peillon (Education Nationale)

« Le déploiement des technologies sans fil dans le cadre scolaire suscite des interrogations croissantes, eu égard aux preuves de plus en plus nombreuses d'incidences de ces technologies sur la santé, en particulier celle des plus jeunes, mais hélas aussi sur la santé de l'ensemble des catégories de personnel des établissements (écoles, collèges, lycées, universités) : professeurs, documentalistes, auxiliaires, agents administratifs, etc.

En dernier lieu, les radiofréquences, groupe technologique qui englobe aussi bien les téléphones mobiles que leurs antennes, les téléphones sans-fil et le Wi-Fi, ont été classées « cancérogènes possibles pour l'homme » (groupe

2B) par l'OMS (décision du 31 Mai 2011).

Le cancer n'est, à vrai dire, pas la seule pathologie concernée. Les troubles neurologiques, tels que l'autisme, ou les troubles divers du comportement et de l'attention, se sont développées de façon cohérente dans le temps et l'espace avec le déploiement des technologies sans fil, le lien entre ces deux phénomènes étant mis en évidence par des travaux indépendants, en particulier ceux du scientifique américain Georges Carlo.

En réaction à ces alertes scientifiques, de nombreux responsables politiques et éducatifs dans le monde ont pris la décision, inspirée par le principe de précaution, voire la prudence la plus élémentaire, de bannir ces technologies de la salle de classe. C'est le cas en Bavière, et dans de nombreuses écoles privées canadiennes. Récemment, fait inédit, le vice-ministre israélien de la santé s'est joint à une action initiée par des citoyens, comprenant notamment une action en justice, pour demander à son collègue chargé de l'éducation d'interdire l'installation du Wi-Fi dans les salles de classes. Le Conseil de l'Europe a, dans une recommandation du 30 mai 2011 (Résolution 1815), demandé d'interdire le Wi-Fi et les téléphones portables dans les établissements scolaires.

Ce qui est pertinent à l'étranger et en Europe l'est aussi chez nous, les champs électro-magnétiques et leurs dangers ne s'arrêtent pas aux frontières... Pourquoi ne pas suivre ces exemples et agir maintenant ?

Il ne s'agit nullement de prohiber l'usage d'Internet et du numérique en classe ; bien entendu, ces outils sont indispensables ! Ce sont les technologies sans fil qui sont en cause. Or, le problème est d'autant plus facile à résoudre qu'une alternative sûre et pérenne existe : ce sont les connexions filaires. En présence d'une alternative aussi robuste et aussi saine, le problème de l'introduction des technologies sans fil à l'école ne devrait même pas se poser !

Quel parent d'élève recevrait sans réagir l'annonce selon laquelle les murs de la classe vont être repeints avec un cancérigène possible ? Et si ce cancérigène est en fait une technologie de l'information, quelle est la différence ?

En vain argumenterait-on que l'exposition en cause est de faible puissance. Même faible (et elle est loin de toujours l'être, quand 30 ordinateurs se connectent en Wi-Fi en même temps), cette exposition est continue, or l'histoire des sciences montre qu'on a toujours sous-estimé l'impact des faibles doses à exposition continue (pesticides, perturbateurs endocriniens...). En outre, elle vient s'ajouter au « bain d'ondes » dans lequel nos enfants baignent déjà, avec des effets cocktails qui ne sont absolument pas maîtrisés. Ne répétons pas indéfiniment les mêmes erreurs s'il vous plaît, surtout s'agissant de nos enfants !

Nous saisissons cette occasion pour demander l'application effective de l'article 183 de la loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoyant l'interdiction des téléphones mobiles dans les lieux d'enseignement. (...) »

Etienne Cendrier

Tél. : 01 40 18 02 81

01 47 00 96 33

E-mail : contact@robindestoits.org

<http://www.robindestoits.org/>

Evaluons les risques du Roundup !

Après l'étude de G. Seralini sur la toxicité d'un maïs OGM comportant du Roundup sur des rats...

L'herbicide Roundup est un produit très populaire aussi bien chez les agriculteurs que chez les particuliers. En l'utilisant ou en l'inhalant, l'homme serait donc exposé à un risque grave de cancer. Les résultats de cette étude sont trop importants pour être pris à la légère. Il est urgent de faire entendre nos voix en appelant nos dirigeants à ordonner immédiatement une expertise complète sur les dangers du Roundup pour la santé humaine, l'environnement et la biodiversité, ainsi que sur son interaction avec les OGM.

[Cliquez ici pour signer la pétition](#)